

MOTION RELATIVE A UNE PROCHAINE PROGRAMMATION DE LA V88
(à l'Ouest de l'agglomération nouvelle).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la C.N.D.P. (Commission Particulière de Débat Public), présidée par Jean BERGOUGNOUX, s'est réunie le 8 mars 2006 au Parc des Expositions de Pontoise.

Ce premier débat public a porté sur le prolongement de la « Francilienne » (A 104) dans le Val d'Oise et les Yvelines.

Au cours de cette réunion, ont été présentées les différentes options de tracés qui seront soumises à débat public, notamment dans les différentes communes concernées par les tracés proposés.

Il s'agit d'arrêter définitivement un tracé correspondant au « dernier barreau » de la « Francilienne (A 104) en Ile-de-France, projet retenu au S.D.R.I.F. (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) et sur lequel doit se « brancher » la future voie de contournement de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise.

Dans le S.D.A.U. de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise de septembre 1983, il s'agissait :

- de la « V 88 » sur les versants de l'Hautil ;
- d'une partie de la C 13 à l'Ouest de la Ville Nouvelle ;
- d'une partie de l'A 88 au Nord de la Ville Nouvelle.

Ce projet de nouvelle voie de contournement, par l'Ouest, est dénommé, dorénavant : V 88.

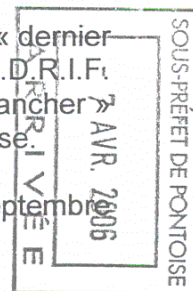
Sachant que la partie V 88, sur les versants de l'Hautil, doit être reliée sur le dernier barreau de l'A 104, au niveau de Maurecourt, d'une part ;

Que la partie Nord de la V 88 apparaît en « pointillé » sur les derniers documents d'urbanisme, compte tenu de la position de la commune d'Ennery ;

La partie « Ouest » de la V 88 concerne le contournement de l'agglomération nouvelle à partir de la RN 14 et la sortie 13 de l'autoroute A 15 et doit reprendre le tracé de la RD 22 de l'A 15 à la RD 915.

Considérant qu'il existe un projet de la V 88 appelé : section V 51 / RD 22 sur Courdimanche et Menucourt, validé par le Conseil de la Communauté le 16 novembre 2004,

Le Conseil Municipal d'OSNY demande que le projet entre la RN 14 et le CD 915 soit mis à l'étude, programmé et financé parallèlement à la réalisation du dernier barreau de l'A 104 et de la première tranche concernant la V 88 sur les versants de l'Hautil et sur les communes de Courdimanche et Menucourt.



SUR proposition de **Monsieur le Maire,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à L'UNANIMITE

la motion demandant que le projet entre la RN 14 et le CD 915 soit mis à l'étude, programmé et financé parallèlement à la réalisation du dernier barreau de l'A 104 et de la première tranche concernant la V 88 sur les versants de l'Hautil et sur les communes de Courdimanche et Menucourt.

Fait à OSNY, le 31 mars 2006

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Christian GOURMELEN
Christian GOURMELEN

